

# Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2011



## Table des matières

1 A	perçu	6
1.1	Infractions selon la loi	6
1.1.1	Répartition des infractions selon la loi	6
1.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
1.2	Infractions du Code pénal (CP)	7
1.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	7
1.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infraction	
1.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel-	les des
	années précédentes)	9
1.3	Infractions selon la répartition géographique	10
1.3.1	Code pénal (CP)	10
1.3.1.1	Fréquence (‰) par district	10
1.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	11
1.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	12
1.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	13
1.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	14
1.3.2.1	Fréquence (‰) par district	14
1.3.2.2		
1.3.2.3	. 1 () 1	16
1.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
1.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	18
1.3.3.1	Fréquence (‰) par district	18
1.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	19
1.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	20
1.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	21
1.4	Prévenus selon la loi	22
1.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	22
1.4.1.1	Code pénal (CP)	22
1.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	23
1.4.1.3		
1.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	24
1.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	25
1.4.3.1	Code pénal (CP)	
1.4.3.2	1	
1.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
1.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
1.4.4.1	Code pénal (CP)	
1.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	27
1.4.4.3		
1.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	28

2 F	Partie détaillée	29
2.1	Infractions de violence	29
2.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
2.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	30
2.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	31
2.1.3.	1 Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	31
2.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	32
2.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	33
2.1.4.	1 Homicides, y c. tentatives	33
2.1.4.2	2 Lésions corporelles graves	33
2.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	34
2.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	35
2.2	Violences domestiques	36
2.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	37
2.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	37
2.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	39
2.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	40
2.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	40
2.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	
2.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	42
2.4	Infractions contre le patrimoine	43
2.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	
2.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	
2.5	Brigandage	45
2.5.1	Brigandage selon l'instrument	
2.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	
2.6	Vol	46
2.6.1	Répartition selon le type de vol	46
2.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	47
2.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	
2.6.3.	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	47
2.6.3.2		
2.7	Vol de véhicule	49
2.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	49
2.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	
2.8	Dommages à la propriété	50
2.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	
2.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	
2.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	
2.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	
2.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	53
2.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
2.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
2.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	

2.9.3.1	Consommation par substances	55
2.9.3.2	2 Trafic par substances	56
2.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	57
2.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	57
2.9.4.2		
2.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année	
	civile	58
2.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	58
2.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	59
2.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	60
2.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	
2.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	61
3 É	volution	62
3.1	Tableaux	. 62
3.1.1	Infractions selon la loi	
3.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	
3.1.3	Code pénal: Infractions selon les districts	
3.1.4	Code pénal: Infractions selon les communes	
3.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants	
3.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts	
3.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	
3.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers	
3.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts	
3.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes	
3.1.11	Infractions de violence	
3.1.12	Infractions de violence domestiques	71
3.1.13	Infractions contre le patrimoine	
3.2	Graphiques	73
3.2.1	Infractions selon la loi	73
3.2.2	Code pénal: sélection de titres	
3.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	74
3.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	
3.2.5	Infractions contre le patrimoine	75
3.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	76
4 G	Blossaire méthodologique	. 77
4.1	Introduction	77
4.2		
<b>4.2</b> 4.2.1	<b>Définitions</b> Le cas/l'affaire	
4.2.1	Le cas/rarraireL'infraction	
4.2.2		
4.2.3 4.2.4	L'infraction élucidée/la personne prévenue	
4.2.4	La personne léséeLa population résidante permanente	
4.2.6	Etat des communes	
r.2.0	Liat add dollinands	0

4.3	Principes d'exploitation des données	78
4.3.1	Statistique de sortie	
4.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	
4.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	
4.4	Chiffres clés	78
4.4.1	Chiffres absolus	78
4.4.2	Chiffres relatifs	78
4.4.3	Graphiques	79
5 I	ndex des tableaux	80
6 I	ndex des figures	81

## 1 Aperçu

#### 1.1 Infractions selon la loi

#### 1.1.1 Répartition des infractions selon la loi

#### Répartition des infractions selon la loi

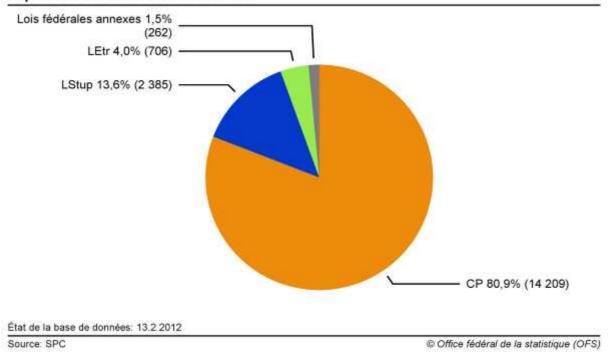


Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

#### 1.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

#### Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	20	010	20		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Code pénal (CP)	15 337	29%	14 209	27%	-7%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 515	98%	2 385	98%	-5%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	681	99%	706	100%	4%
Autres lois fédérales annexes	348	68%	262	79%	-25%

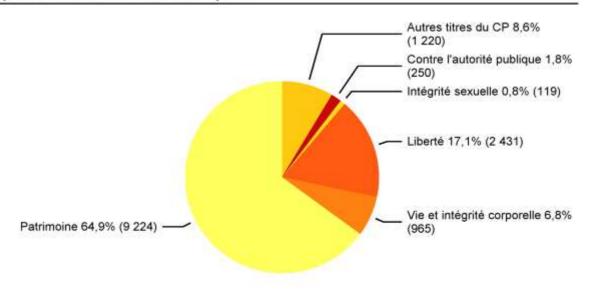
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

## 1.2 Infractions du Code pénal (CP)

#### 1.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 (2010: 0 infractions; 2011: 0 infractions) et 115 (2010: 1 infraction; 2011: 0 infractions) n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

# 1.2.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions</u>

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

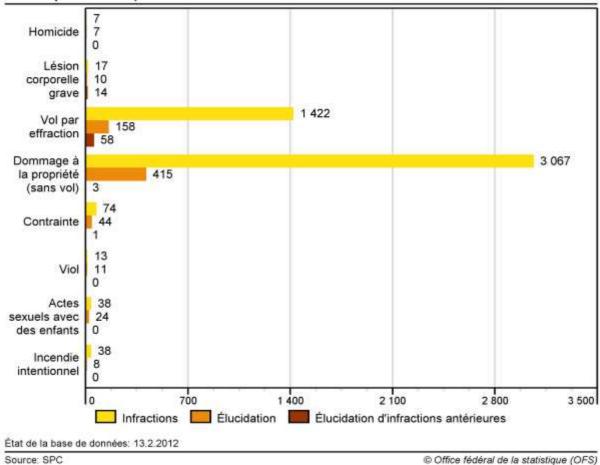
	201	0	201		
<del>-</del>	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Diffé-
	tions	tions	tions	tions	rence
Total général du Code pénal	15 337	28,8%	14 209	26,7%	-7%
Total vie et intégrité corporelle	1 271	64,8%	965	78,4%	-24%
Homicides consommés (Art. 111–		•		•	
113/116)	1	100,0%	5	100,0%	400%
Homicides tentatives (Art. 111–	0	s.i.	2	100,0%	s.i.
113/116)	O	3.1.	2	100,070	3.1.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	66,7%	17	58,8%	42%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	488	72,3%	347	75,8%	-29%
Total patrimoine	9 526	18,3%	9 224	13,8%	-3%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 302	15,3%	4 551	11,9%	6%
dont vol par effraction	1 414	15,3%	1 422	11,1%	1%
dont vol à l'arrachée	16	12,5%	26	11,5%	63%
Vol de véhicule	908	6,3%	883	6,6%	-3%
Brigandage (Art. 140)	49	42,9%	38	34,2%	-22%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 637	20,0%	1 361	18%	-17%
Escroquerie (Art. 146)	220	46,4%	93	30,1%	-58%
Extorsion et chantage (Art. 156)	19	36,8%	17	70,6%	-11%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art.					
163–171)	6	100,0%	4	100,0%	-33%
Total honneur, domaine secret ou					
privé	995	49,7%	796	64,9%	-20%
Diffamation et calomnie (Art. 173 +					
174)	130	42,3%	126	44,4%	-3%
Total liberté	2 601	29,6%	2 431	29,5%	-7%
Menaces (Art. 180)	577	68,1%	458	83,8%	-21%
Contrainte (Art. 181)	76	52,6%	74	59,5%	-21%
					-3% 0%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	S.İ.	0	s.i.	
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	14	57,1%	13	92,3%	-7%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	118	50,0%	103	57,3%	-13%
Total intégrité sexuelle	207	62,3%	119	58,8%	-43%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants	69	65,2%	38	63,2%	-45%
(Art. 187)					
Viol (Art. 190)	15	66,7%	13	84,6%	-13%
Exhibitionnisme (Art. 194)	15	46,7%	10	60,0%	-33%
Pornographie (Art. 197)	28	67,9%	9	88,9%	-68%
Total danger collectif	177	28,2%	165	20,6%	-7%
Incendie intentionnel (Art. 221)	54	46,3%	38	21,1%	-30%
Total autorité publique	213	94,4%	250	97,2%	17%
Violence ou menace contre fonction.	440	06 50/	400	06.00/	420/
(Art. 285)	113	96,5%	128	96,9%	13%
Total administration de la justice	38	86,8%	47	87,2%	24%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	3	66,7%	2	100,0%	-33%
Autres infractions du Code pénal	309	55,3%	212	67,0%	-31%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

# 1.2.3 <u>Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)</u>

## Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



**Figure 3:** Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

## 1.3 Infractions selon la répartition géographique

## 1.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

## 1.3.1.1 Fréquence (‰) par district



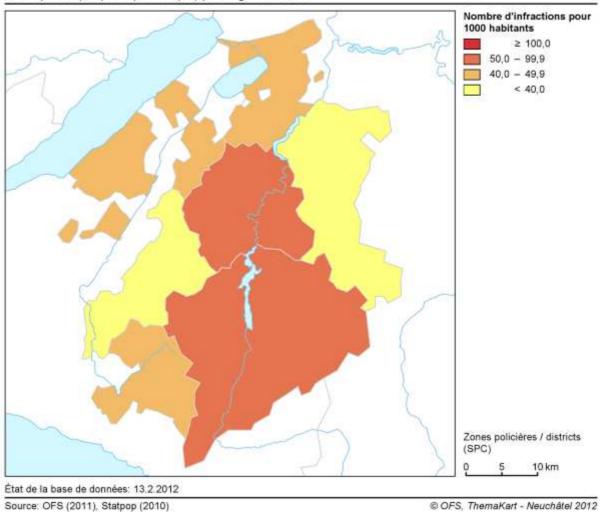


Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

## 1.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

## Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

		2010			2011		
	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Dillerence
La Broye	1 526	25 832	59,1	1 232	26 525	46,4	-19%
La Glâne	764	20 249	37,7	627	20 708	30,6	-18%
La Gruyère	2 566	45 194	56,8	2 394	46 415	51,6	-7%
La Sarine	7 171	93 122	77,0	6 816	94 849	71,9	-5%
La Veveyse	635	15 647	40,6	683	15 972	42,8	8%
See / Lac	1 555	32 429	48,0	1 462	32 911	44,7	-6%
Sense	1 102	40 686	27,1	989	41 113	24,3	-10%
Inconnu FR	18	s.i.	s.i.	6	s.i.	s.i.	-67%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

## 1.3.1.3 Fréquence (%) par commune



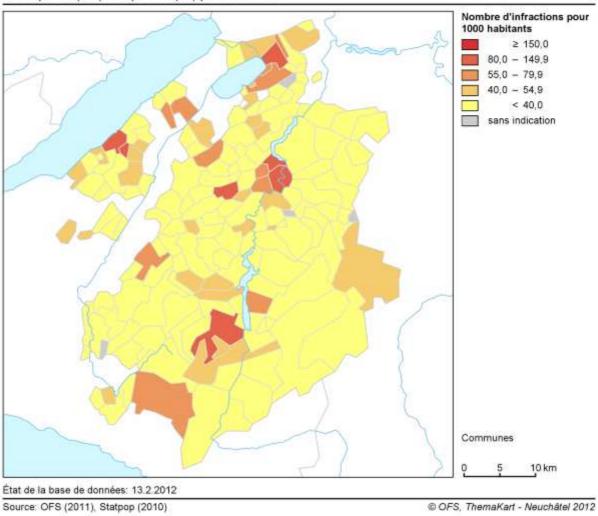


Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

1.3.1.4 Fréquence (%) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (%) et évolution par commune

		2010			2011			
•	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence	
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Dillerence	
Fribourg	4 391	34 490	127,3	4 218	34 897	120,9	-4%	
Bulle	1 609	18 024	89,3	1 562	18 947	82,4	-3%	
Villars-sur-Glâne	636	10 892	58,4	666	11 397	58,4	5%	
Marly	451	7 471	60,4	354	7 579	46,7	-22%	
Düdingen	329	7 254	45,4	265	7 325	36,2	-19%	
Murten	517	6 074	85,1	476	6 125	77,7	-8%	
Châtel-Saint-Denis	363	5 657	64,2	398	5 727	69,5	10%	
Wünnewil-Flamatt	269	5 253	51,2	200	5 322	37,6	-26%	
Estavayer-le-Lac	556	4 966	112,0	455	5 195	87,6	-18%	
Kerzers	302	4 530	66,7	219	4 598	47,6	-27%	
Romont (FR)	323	4 390	73,6	324	4 588	70,6	0%	
Gurmels	86	3 814	22,5	93	3 857	24,1	8%	
Schmitten (FR)	94	3 744	25,1	119	3 801	31,3	27%	
Bösingen	43	3 276	13,1	57	3 286	17,3	33%	
Courtepin	147	3 129	47,0	152	3 246	46,8	3%	
Givisiez	233	2 982	78,1	170	3 010	56,5	-27%	
Le Mouret	51	2 892	17,6	77	2 919	26,4	51%	
Attalens	79	2 836	27,9	80	2 909	27,5	1%	
Tafers	69	2 745	25,1	81	2 851	28,4	17%	
Belfaux	104	2 584	40,2	99	2 723	36,4	-5%	
Domdidier	164	2 535	64,7	118	2 702	43,7	-28%	
Granges-Paccot	272	2 477	109,8	257	2 608	98,5	-6%	
Ueberstorf	32	2 348	13,6	15	2 367	6,3	-53%	
Broc	136	2 217	61,3	84	2 296	36,6	-38%	
Hauterive (FR)	95	2 155	44,1	79	2 178	36,3	-17%	
Riaz	69	2 121	32,5	56	2 153	26,0	-19%	
Corminboeuf	84	2 135	39,3	84	2 134	39,4	0%	
Neyruz (FR)	62	2 138	29,0	69	2 126	32,5	11%	
Farvagny	77	2 083	37,0	52	2 093	24,8	-32%	
Siviriez	39	2 054	19,0	26	2 076	12,5	-33%	
Montagny (FR)	48	2 058	23,3	68	2 044	33,3	42%	
Vuadens	63	1 934	32,6	45	1 982	22,7	-29%	
Bas-Vully	109	1 924	56,7	87	1 963	44,3	-20%	
Vuisternens-devant-								
Romont	77	1 954	39,4	49	1 955	25,1	-36%	
Alterswil	25	1 897	13,2	14	1 929	7,3	-44%	
St. Antoni	20	1 954	10,2	12	1 925	6,2	-40%	
Plaffeien	72	1 916	37,6	83	1 911	43,4	15%	
Charmey	70	1 829	38,3	55	1 849	29,7	-21%	
Ursy	40	1 759	22,7	43	1 809	23,8	8%	
Gruyères	73	1 797	40,6	80	1 789	44,7	10%	
Autres communes	3 058	94 871	s.i.	2 768	96 302	s.i.	-9%	

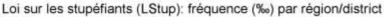
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

## 1.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

#### 1.3.2.1 Fréquence (%) par district



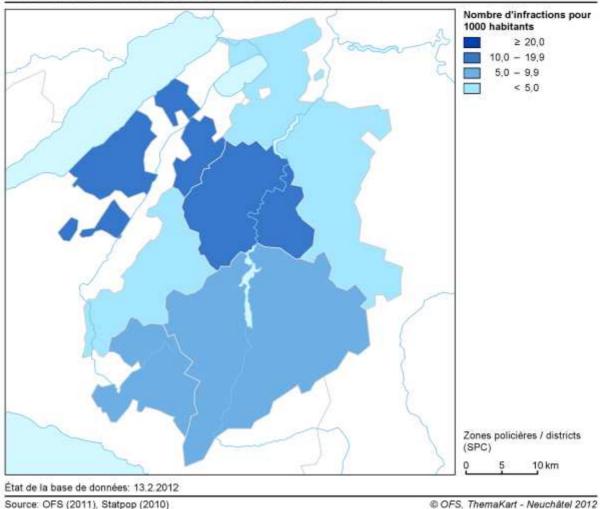


Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

## 1.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

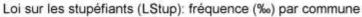
Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

		2010			2011			
	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence	
	tions	tants	quence	tions	tants	quence		
La Sarine	1 161	93 122	12,5	1 195	94 849	12,6	3%	
La Gruyère	558	45 194	12,3	397	46 415	8,6	-29%	
La Broye	277	25 832	10,7	316	26 525	11,9	14%	
Sense	163	40 686	4,0	160	41 113	3,9	-2%	
See / Lac	189	32 429	5,8	141	32 911	4,3	-25%	
La Veveyse	67	15 647	4,3	91	15 972	5,7	36%	
La Glâne	100	20 249	4,9	84	20 708	4,1	-16%	
Inconnu FR	0	s.i.	s.i.	1	s.i.	s.i.	s.i.	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par district

## 1.3.2.3 Fréquence (%) par commune



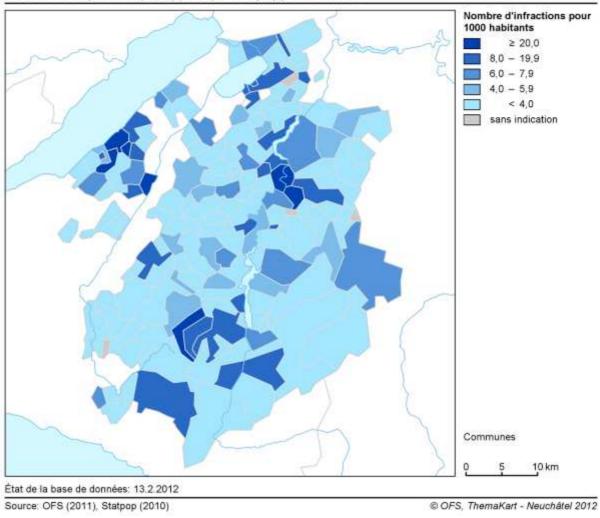


Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

1.3.2.4 Fréquence (%) et évolution par commune

## Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

		2010					
_	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Difference
Fribourg	873	34 490	25,3	923	34 897	26,4	6%
Bulle	396	18 024	22,0	263	18 947	13,9	-34%
Villars-sur-Glâne	35	10 892	3,2	44	11 397	3,9	26%
Marly	76	7 471	10,2	59	7 579	7,8	-22%
Düdingen	35	7 254	4,8	52	7 325	7,1	49%
Murten	64	6 074	10,5	53	6 125	8,7	-17%
Châtel-Saint-Denis	29	5 657	5,1	68	5 727	11,9	134%
Wünnewil-Flamatt	29	5 253	5,5	24	5 322	4,5	-17%
Estavayer-le-Lac	102	4 966	20,5	179	5 195	34,5	75%
Kerzers	19	4 530	4,2	15	4 598	3,3	-21%
Romont (FR)	59	4 390	13,4	56	4 588	12,2	-5%
Gurmels	10	3 814	2,6	5	3 857	1,3	-50%
Schmitten (FR)	10	3 744	2,7	18	3 801	4,7	80%
Bösingen	11	3 276	3,4	13	3 286	4,0	18%
Courtepin	19	3 129	6,1	17	3 246	5,2	-11%
Givisiez	9	2 982	3,0	31	3 010	10,3	244%
Le Mouret	8	2 892	2,8	0	2 919	0,0	-100%
Attalens	17	2 836	6,0	9	2 909	3,1	-47%
Tafers	14	2 745	5,1	2	2 851	0,7	-86%
Belfaux	13	2 584	5,0	19	2 723	7,0	46%
Domdidier	38	2 535	15,0	19	2 702	7,0	-50%
Granges-Paccot	22	2 477	8,9	29	2 608	11,1	32%
Ueberstorf	5	2 348	2,1	0	2 367	0,0	-100%
Broc	21	2 217	9,5	17	2 296	7,4	-19%
Hauterive (FR)	40	2 155	18,6	7	2 178	3,2	-83%
Riaz	15	2 121	7,1	6	2 153	2,8	-60%
Corminboeuf	0	2 135	0,0	4	2 134	1,9	-00 70 S.i.
Neyruz (FR)	12	2 138	5,6	2	2 126	0,9	-83%
Farvagny	2	2 083	1,0	5	2 093	2,4	150%
Siviriez	3	2 054	1,5	2	2 076	1,0	-33%
Montagny (FR)	14	2 054	6,8	12	2 044	5,9	-14%
Vuadens	13	1 934	6,7	21	1 982	10,6	62%
Bas-Vully	9	1 924	4,7	13	1 963	6,6	44%
Vuisternens-devant-	3	1 324	7,1	13	1 303	0,0	77/0
Romont	6	1 954	3,1	6	1 955	3,1	0%
Alterswil	11	1 897	5,8	3	1 929	1,6	-73%
St. Antoni	0	1 954	0,0	6	1 925	3,1	s.i.
Plaffeien	17	1 916	8,9	13	1 911	6,8	-24%
Charmey	6	1 829	3,3	2	1 849	1,1	-67%
Ursy	5	1 759	2,8	3	1 809	1,7	-40%
Gruyères	6	1 797	3,3	1	1 789	0,6	-83%
Autres communes	442	94 871	s.i.	364	96 302	s.i.	-18%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

## 1.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

## 1.3.3.1 Fréquence (%) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district

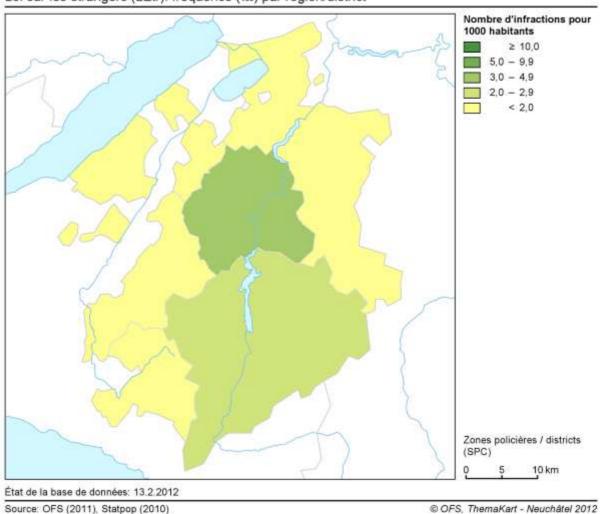


Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (%) par district

## 1.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

## Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par district

		2010			2011			
_	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence	
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Difference	
La Sarine	353	93 122	3,8	452	94 849	4,8	28%	
La Gruyère	96	45 194	2,1	116	46 415	2,5	21%	
La Broye	62	25 832	2,4	51	26 525	1,9	-18%	
La Veveyse	1	15 647	0,1	31	15 972	1,9	3 000%	
See / Lac	91	32 429	2,8	27	32 911	0,8	-70%	
La Glâne	50	20 249	2,5	15	20 708	0,7	-70%	
Sense	27	40 686	0,7	11	41 113	0,3	-59%	
Inconnu FR	1	s.i.	s.i.	3	s.i.	s.i.	200%	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

## 1.3.3.3 Fréquence (%) par commune



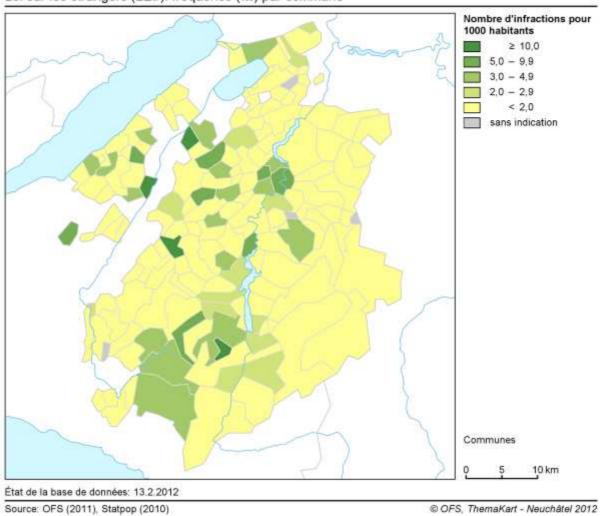


Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

1.3.3.4 Fréquence (%) et évolution par commune

## Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

		2010			2011		
_	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Dillelelice
Fribourg	242	34 490	7,0	301	34 897	8,6	24%
Bulle	64	18 024	3,6	57	18 947	3,0	-11%
Villars-sur-Glâne	17	10 892	1,6	42	11 397	3,7	147%
Marly	22	7 471	2,9	21	7 579	2,8	-5%
Düdingen	15	7 254	2,1	2	7 325	0,3	-87%
Murten	26	6 074	4,3	4	6 125	0,7	-85%
Châtel-Saint-Denis	0	5 657	0,0	19	5 727	3,3	s.i
Wünnewil-Flamatt	5	5 253	1,0	3	5 322	0,6	-40%
Estavayer-le-Lac	26	4 966	5,2	3	5 195	0,6	-88%
Kerzers	18	4 530	4,0	8	4 598	1,7	-56%
Romont (FR)	28	4 390	6,4	2	4 588	0,4	-93%
Gurmels	2	3 814	0,5	0	3 857	0,0	-100%
Schmitten (FR)	0	3 744	0,0	0	3 801	0,0	0%
Bösingen	1	3 276	0,3	4	3 286	1,2	300%
Courtepin	0	3 129	0,0	2	3 246	0,6	s.i
Givisiez	5	2 982	1,7	21	3 010	7,0	320%
Le Mouret	0	2 892	0,0	13	2 919	4,5	S.i
Attalens	0	2 836	0,0	2	2 909	0,7	s.i
Tafers	0	2 745	0,0	0	2 851	0,0	0%
Belfaux	2	2 584	0,8	3	2 723	1,1	50%
Domdidier	3	2 535	1,2	9	2 702	3,3	200%
Granges-Paccot	16	2 477	6,5	8	2 608	3,1	-50%
Ueberstorf	0	2 348	0,0	0	2 367	0,0	0%
Broc	6	2 217	2,7	6	2 296	2,6	0%
Hauterive (FR)	1	2 155	0,5	0	2 178	0,0	-100%
Riaz	2	2 121	0,9	5	2 153	2,3	150%
Corminboeuf	1	2 135	0,5	2	2 134	0,9	100%
Neyruz (FR)	0	2 138	0,0	0	2 126	0,0	0%
Farvagny	9	2 083	4,3	0	2 093	0,0	-100%
Siviriez	0	2 053	0,0	0	2 093	0,0	0%
Montagny (FR)	4	2 054	1,9	4	2 044	2,0	0%
Vuadens	5	1 934	2,6	3	1 982	1,5	-40%
Bas-Vully	2	1 924	1,0	6	1 963	3,1	200%
Vuisternens-devant-	2	1 924	1,0	O	1 903	3,1	200 /
Romont	4	1 954	2,0	0	1 955	0,0	-100%
Alterswil	5	1 897	2,6	0	1 929	0,0	-100%
St. Antoni	0	1 954	0,0	0	1 925	0,0	0%
Plaffeien	0	1 916	0,0	2	1 911	1,0	s.i
Charmey	5	1 829	2,7	1	1 849	0,5	-80%
Ursy	0	1 759	0,0	0	1 809	0,0	0%
Gruyères	4	1 797	2,2	3	1 789	1,7	-25%
Autres communes	141	94 871	s.i.	150	96 302	s.i.	6%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

#### 1.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

## 1.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

#### 1.4.1.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

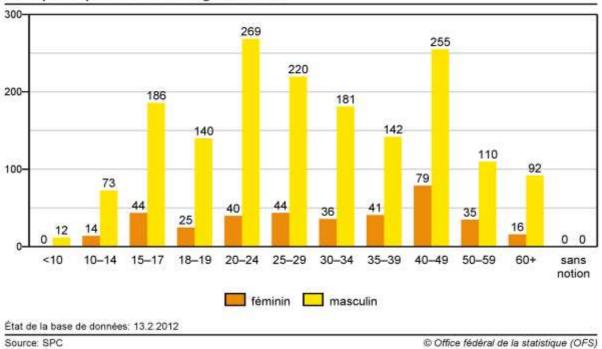


Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

#### 1.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe 300-262 200 177 138 127 103 100 69 54 22 17 16 17 15 16 11 9 4 6 0 1 0 0 <10 15-17 18-19 20-24 25-29 30-34 35-39 40-49 50-59 60+ sans notion féminin masculin État de la base de données: 13.2.2012

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

Office fédéral de la statistique (OFS)

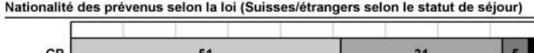
#### 1.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Source: SPC

#### Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe 90 80 60-54 49 48 36 30-15 12 12 10 9 8 8 6 6 4 3 0 0 0 18-19 20-24 25-29 30-34 35-39 40-49 50-59 60+ <10 sans notion féminin masculin État de la base de données: 13.2.2012 Source: SPC © Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

#### 1.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)



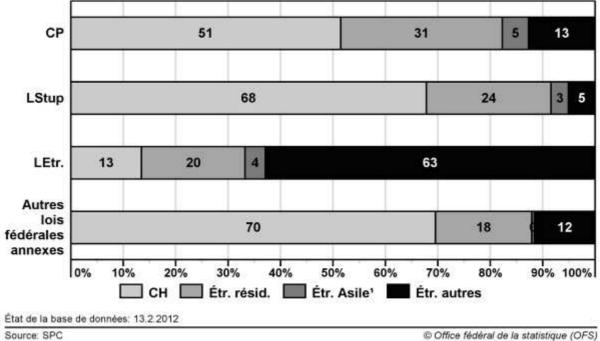


Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

#### Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

#### Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

#### Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

## 1.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

#### 1.4.3.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut	de séjour	
	Total	Population résidante	Asile <sup>1</sup>	Autres étrangers
Total	2 054	1 690	102	262
Suisse	1 057	1 057		
Total étrangers	997	633	102	262
Portugal	234	224	0	10
Kosovo	96	64	6	26
France	63	43	0	20
Tunisie	48	12	21	15
Roumanie	43	1	0	42
Turquie	41	38	0	3
Serbie/Monténégro	40	23	6	11
Italie	38	32	0	6
Algérie	28	5	9	14
Espagne	27	22	0	5
Géorgie	25	1	13	11
Macédoine	22	19	0	3
Bulgarie	21	3	0	18
Maroc	17	11	2	4
Irak; Iraq	16	6	8	2
Brésil	13	11	0	2
Bosnie et Herzégovine	12	7	3	2
Angola	12	6	5	1
Congo (Brazzaville)	12	9	3	0
Congo (Kinshasa)	12	9	3	0
Allemagne	11	7	0	4
Somalie	10	2	7	1
Autres nationalités	156	78	16	62

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

<sup>1</sup> Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

#### 1.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut	de séjour	
	Total	Population résidante	Asile <sup>2</sup>	Autres étrangers
Total	1 084	993	36	55
Suisse	735	735		
Total étrangers	349	258	36	55
Portugal	95	86	0	9
France	57	41	0	16
Turquie	19	18	0	1
Kosovo	19	18	0	1
Tunisie	16	8	5	3
Italie	14	14	0	0
Macédoine	10	10	0	0
Algérie	10	1	3	6
Autres nationalités	109	62	28	19

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

## 1.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut	de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	364	121	14	229
Suisse	49	49		
Total étrangers	315	72	14	229
Kosovo	120	21	0	99
Algérie	21	1	2	18
Portugal	18	14	0	4
Tunisie	17	2	6	9
Turquie	16	9	0	7
Serbie/Monténégro	14	4	0	10
France	10	6	0	4
Autres nationalités	99	15	6	78

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

Police cantonale Fribourg Statistique policière de la criminalité (SPC) 2011

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

#### 1.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

#### 1.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

		Nombre d'infractions par personne							
	1	2	3	4	5–10	>10	Total		
Total mineurs	185	57	42	6	31	8	329		
Suisses	111	35	31	4	17	5	203		
Étrangers	74	22	11	2	14	3	126		
résidents	59	16	3	2	13	3	96		
asile	8	3	1	0	1	0	13		
autres	7	3	7	0	0	0	17		
Total adultes	954	361	207	75	95	33	1 725		
Suisses	492	191	96	32	34	9	854		
Étrangers	462	170	111	43	61	24	871		
résidents	269	122	70	29	37	10	537		
asile	59	13	9	2	6	1	90		
autres	134	35	32	12	18	13	244		

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

#### 1.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	55	80	16	12	8	0	171
Suisses	43	64	14	10	5	0	136
Étrangers	12	16	2	2	3	0	35
résidents	12	15	2	2	2	0	33
asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	0	0	0	0	1	0	1
Total adultes	251	424	136	65	36	1	913
Suisses	153	273	103	48	21	1	599
Étrangers	98	151	33	17	15	0	314
résidents	70	109	25	12	9	0	225
asile	11	15	4	2	3	0	35
autres	17	27	4	3	3	0	54

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

## 1.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

		Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total	
Total mineurs	7	1	1	0	0	0	9	
Suisses	0	0	0	0	0	0	0	
Étrangers	7	1	1	0	0	0	9	
résidents	0	0	0	0	0	0	0	
asile	0	0	0	0	0	0	0	
autres	7	1	1	0	0	0	9	
Total adultes	161	113	63	7	9	2	355	
Suisses	39	10	0	0	0	0	49	
Étrangers	122	103	63	7	9	2	306	
résidents	61	10	1	0	0	0	72	
asile	4	5	1	2	1	1	14	
autres	57	88	61	5	8	1	220	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

## 1.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

#### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

		Nombre de prévenus						
	1	2	3	4	5–10	>10		
Nombre d'infractions	3 093	341	170	88	94	4		

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

## 2 Partie détaillée

#### 2.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

## 2.1.1 <u>Infractions de violence: répartition selon le type de violence</u>

#### Infractions de violence: répartition selon le type de violence

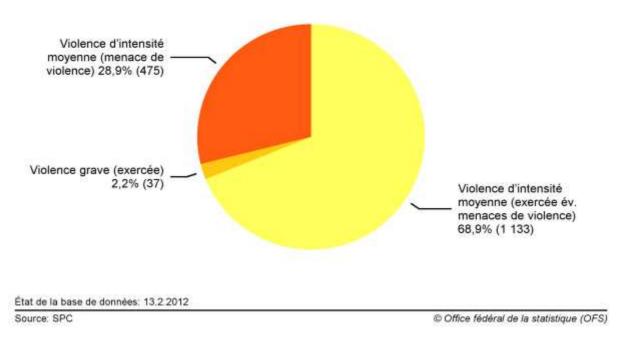


Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

## 2.1.2 <u>Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	20	10	20	2011		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence	
Total infractions de violence Violence grave (exercée)	2 105 30	66,5% 66,7%	1 645 37	79,6% 75,7%	-22% 23%	
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	100,0%	7	100,0%	600%	
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	5	100,0%	400%	
Homicides avec arme	ı	100,076	3	100,076	400 /6	
coupante/tranchante	0	s.i.	1	100,0%	s.i.	
Homicides avec arme						
contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Homicides avec violence physique	0	s.i.	1	100,0%	s.i.	
Homicides autre instrument	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	66,7%	17	58,8%	42%	
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	S.i.	0%	
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	4	50,0%	s.i.	
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Lés. corp. graves avec violence physique	11	72,7%	9	77,8%	-18%	
Lés. corp. graves autre instrument	1	0,0%	1	0,0%	0%	
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	3	33,3%	s.i.	
Prise d'otage (Art. 185)	2	50,0%	0	s.i.	-100%	
Viol (Art. 190)	15	66,7%	13	84,6%	-13%	
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Violence d'intensité moyenne (exercée	4 470	CC 20/	4 4 2 2	70.00/	220/	
év. menaces de violence)	1 479	66,2%	1 133	78,2%	-23%	
Lésions corporelles simples (Art. 123)	488	72,3%	347	75,8%	-29%	
Voies de fait (Art. 126)	578	53,3%	420	80,5%	-27%	
Participation à rixe (Art. 133)	89	100,0%	62	100,0%	-30%	
Participation à agression (Art. 134)	41	80,5%	34	70,6%	-17%	
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	49	42,9%	38	34,2%	-22%	
Contrainte (Art. 181)	76	52,6%	74	59,5%	-3%	
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	14	57,1%	13	92,3%	-7%	
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Contrainte sexuelle (Art. 189)	31	58,1%	17	35,3%	-45%	
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	113	96,5%	128	96,9%	13%	
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)  Violence d'intensité moyenne (menaces	0	s.i.	0	s.i.	0%	
de violence)	596	67,1%	475	83,4%	-20%	
Menaces (Art. 180)	577	68,1%	458	83,8%	-21%	
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	19	36,8%	436 17	70,6%	-21 <i>%</i> -11%	
Exteresion of charage (Art. 100 al. 1,2,4)	10	00,070	17	70,070	-11/0	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

## 2.1.3 <u>Infractions de violence selon l'endroit</u>

## 2.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

## Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

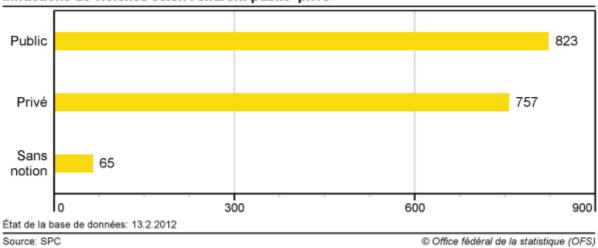


Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

## 2.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

## Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

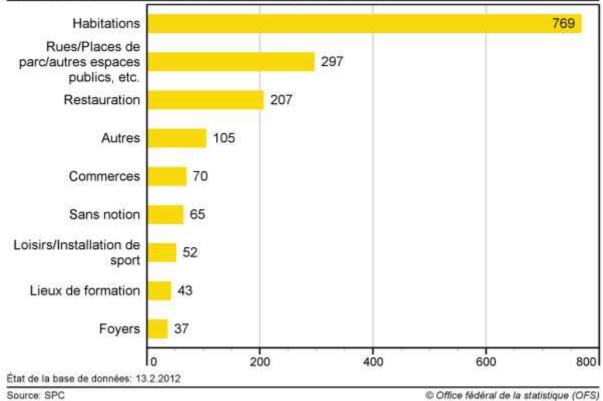


Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

#### 2.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

## 2.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

## Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

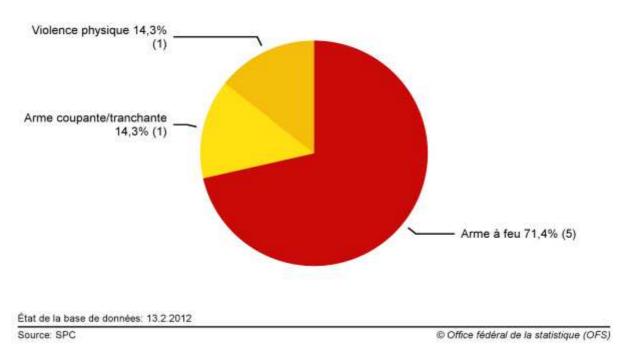


Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 2.1.4.2 Lésions corporelles graves

## Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

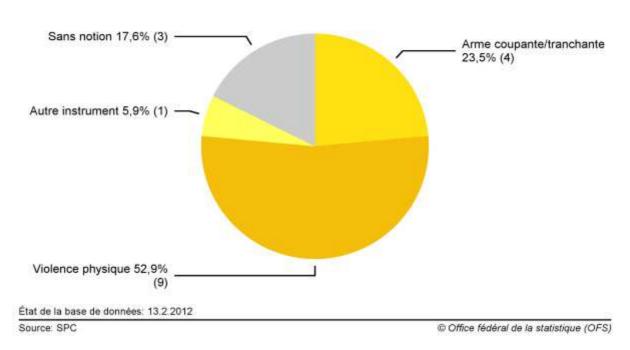


Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

## 2.1.5 <u>Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité</u>

## Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total		Âge/S		Étr./Statut		
	TOtal	<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	964	114	233	617	799	480	372
Violence grave (exercée)	28	1	4	23	26	17	13
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	0	0	5	5	3	2
Homicides arme à feu	4	0	0	4	4	2	1
Homicides arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	1	1
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	1	0	0	1	1	1	1
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	17	1	3	13	15	10	8
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	3	0	1	2	2	1	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	10	1	2	7	9	6	4
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	4	0	0	4	4	3	3
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	7	0	1	6	7	5	4
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces							
de violence)	755	99	197	459	636	385	302
Lésions corporelles simples (Art. 123)	286	45	84	157	259	149	127
Voies de fait (Art. 126)	321	41	49	231	241	157	132
Participation à rixe (Art. 133)	67	11	34	22	64	43	24
Participation à agression (Art. 134)	23	13	5	5	21	15	14
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	21	3	8	10	18	14	6
Contrainte (Art. 181)	41	4	11	26	34	26	22
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	1	9	7	17	13	12
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	1	2	2	5	3	3
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	122	13	42	67	112	57	40
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	371	34	64	273	302	186	155
Menaces (Art. 180)	364	32	62	270	295	182	151
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	14	3	8	3	14	9	7

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

## 2.1.6 <u>Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe</u>

## Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge				Sexe			
	i Ulai	<18	18–24	>24	M	F	Pers. mor.		
Total infractions de violence	1 080	159	227	683	575	494	11		
Violence grave (exercée)	32	3	10	19	16	16	0		
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	7	1	2	4	3	4	0		
Homicides avec arme à feu	5	1	1	3	2	3	0		
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0		
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0		
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0		
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0		
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0		
Lésions corporelles graves (Art. 122)	17	0	5	12	13	4	0		
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0		
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	0	3	2	4	1	0		
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0		
Lés. corp. graves avec violence physique	9	0	2	7	7	2	0		
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	0	1	0		
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	0	0	3	3	0	0		
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0		
Viol (Art. 190)	9	2	3	4	0	9	0		
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0		
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces	700	4.40	404	407	400	050			
de violence)	796	140	181	467	432	356	8		
Lésions corporelles simples (Art. 123)	336	61	103	172	220	116	0		
Voies de fait (Art. 126)	386	69	62	254	166	219	1		
Participation à rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0		
Participation à agression (Art. 134)	11	3	4	4	10	1	0		
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	52	4	14	30	25	23	4		
Contrainte (Art. 181)	57	6	16	34	21	35	1		
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	8	0	3	5	6	2	0		
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0		
Contrainte sexuelle (Art. 189)	17	13	1	3	5	12	0		
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	11	0	0	9	7	2	2		
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0		
Violence d'intensité moyenne (menaces de	452	39	80	329	211	237	4		
violence)						_	-		
Menaces (Art. 180)	443	38	78	323	206	233	4		
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	13	1	5	6	7	5	1		

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 2.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

# 2.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

# Violences domestiques: répartition selon l'infraction Voies de fait (Art. 126) 196 Menaces (Art. 180) Injure (Art. 177) 128 Lésions corporelles 83 simples (Art. 123) Utilis, abusive d'une install. de télécommunication (Art. 53 179septies) Contrainte (Art. 181) 24 Autres articles du CP Mise en danger vie (Art. 7 Viol (Art. 190) 3 Homicides consommés (Art. 111-113/115-116) Lésions corporelles graves 2 (Art. 122) Séquestration et 2 enlèvement (Art. 183/184) Contrainte sexuelle (Art. Actes sexuels enfant (Art. Homicides tentatives (Art. 111-113/115-116) Actes sex. personne 0 dépendantes (Art. 188) Actes sex, personne incapable de discernement 0 (Art. 191) 75 0 150 225 État de la base de données: 13.2.2012

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Office fédéral de la statistique (OFS)

# 2.2.2 <u>Violences domestiques: évolution des infractions</u>

Violences domestiques: évolution des infractions

Source: SPC

Total infractions de violence domestiques	735	693	-6%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	3	200%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	s.i.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	s.i.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	114	83	-27%
Voies de fait (Art. 126)	167	196	17%
Mise en danger vie (Art. 129)	8	7	-13%
Injure (Art. 177)	109	128	17%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	60	53	-12%
Menaces (Art. 180)	187	170	-9%
Contrainte (Art. 181)	24	24	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	6	2	-67%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	23	1	-96%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	1	-88%
Viol (Art. 190)	6	3	-50%
AOS <sup>3</sup> sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	0	-100%
Autres articles du CP <sup>4</sup>	18	19	6%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 43% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

\_

<sup>3</sup> Actes d'ordre sexue

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

# 2.2.3 <u>Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu</u>

# Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

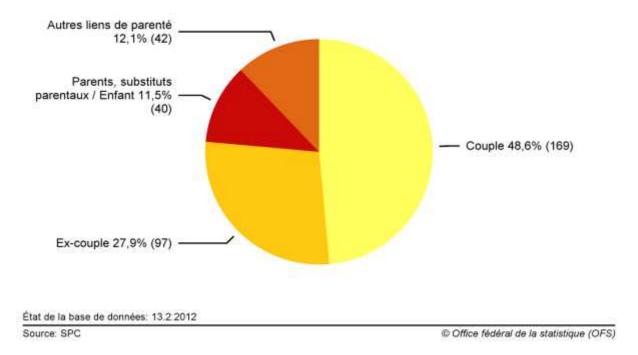


Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois (par ex: violence domestique envers le conjoint et les enfants).

# 2.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

# 2.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

# Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

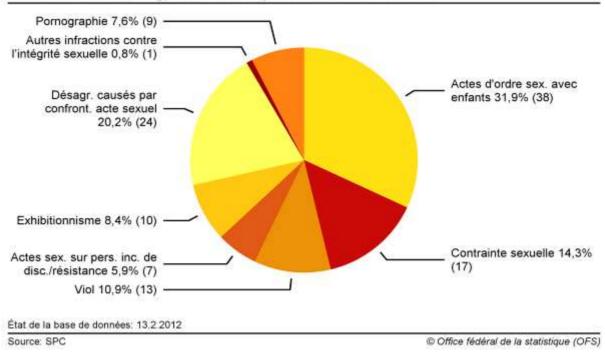


Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

# 2.3.2 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	201	0	201	1	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total intégrité sexuelle	207	62,3%	119	58,8%	-43%
AOS <sup>5</sup> avec enfants (Art. 187)	69	65,2%	38	63,2%	-45%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	31	58,1%	17	35,3%	-45%
Viol (Art. 190)	15	66,7%	13	84,6%	-13%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	9	88,9%	7	28,6%	-22%
Exhibitionnisme (Art. 194)	15	46,7%	10	60,0%	-33%
Pornographie (Art. 197)	28	67,9%	9	88,9%	-68%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	35	48,6%	24	54,2%	-31%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	5	100,0%	1	0,0%	-80%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Actes d'ordre sexuel

Source: SPC

# 2.3.3 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit</u>

# Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit 23 AOS avec enfants 14 (Art. 187) 1 Désagrément par 6 confrontation à 18 AOS (Art. 198) 10 Contrainte sexuelle (Art. 189) Exhibitionnisme (Art. 194) Viol (Art. 190) Pornographie (Art. 197) AOS sur pers. 5 incap. de 2 discernement (Art. 191) Autres infractions contre l'intégrité sexuelle 0 20 25 Privé Public sans notion État de la base de données: 13.2.2012

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Office fédéral de la statistique (OFS)

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

# 2.4 Infractions contre le patrimoine

# 2.4.1 <u>Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction</u>

# Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

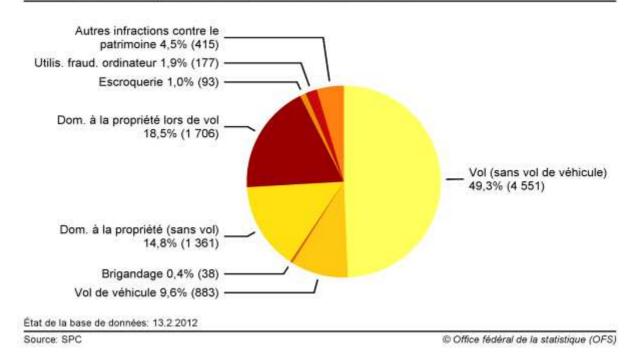


Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

# 2.4.2 <u>Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	201	0	201	1	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	9 526	18,3%	9 224	13,8%	-3%
Appropr. illégitime (Art. 137)	149	10,7%	141	15,6%	-5%
Abus de confiance (Art. 138)	152	53,3%	77	59,7%	-49%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 302	15,3%	4 551	11,9%	6%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	908	6,3%	883	6,6%	-3%
Brigandage (Art. 140)	49	42,9%	38	34,2%	-22%
Soustraction de chose (Art. 141)	6	50,0%	1	0,0%	-83%
Soustraction de données (Art. 143)	104	89,4%	102	31,4%	-2%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	14	14,3%	19	5,3%	36%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 637	20,0%	1 361	17,6%	-17%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 734	15,2%	1 706	10,3%	-2%
Escroquerie (Art. 146)	220	46,4%	93	30,1%	-58%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	110	19,1%	177	40,7%	61%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	14	42,9%	5	60,0%	-64%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	9	33,3%	14	42,9%	56%
Extorsion et chantage (Art. 156)	19	36,8%	17	70,6%	-11%
Gestion déloyale (Art. 158)	8	37,5%	1	100,0%	-88%
Détournement de salaire (Art. 159)	1	100,0%	6	66,7%	500%
Recel (Art. 160)	55	94,5%	10	100,0%	-82%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Autres infractions contre le patrimoine	31	54,8%	20	30,0%	-35%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

# 2.5 Brigandage

# 2.5.1 Brigandage selon l'instrument

# Brigandage selon l'instrument

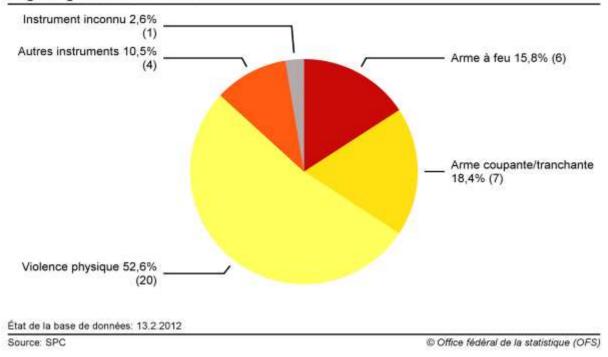


Figure 24: Brigandage selon l'instrument

# 2.5.2 <u>Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions</u>

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	20	)10	20		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total brigandage (art. 140)	49	42,9%	38	34,2%	-22%
Arme à feu	15	66,7%	6	33,3%	-60%
Arme coupante / tranchante	5	60,0%	7	0,0%	40%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence physique	23	21,7%	20	35,0%	-13%
Menaces verbales	3	66,7%	0	s.i.	-100%
Autres instruments	3	33,3%	4	75,0%	33%
Instrument inconnu	0	s.i.	1	100,0%	s.i.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

### 2.6 Vol

# 2.6.1 Répartition selon le type de vol

# Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

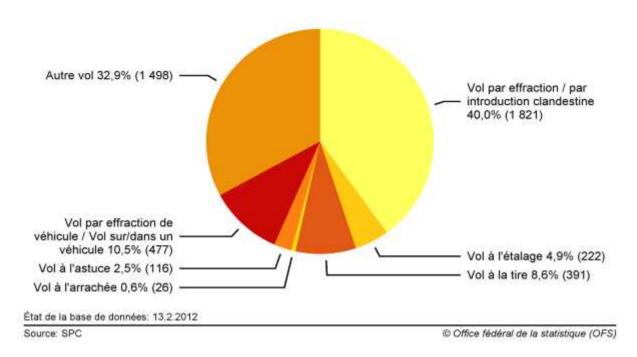


Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

# 2.6.2 <u>Type de vol: élucidations et évolution des infractions</u>

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	201	0	201	1		
	Infrac- tions			Élucida- tions	Différence	
Total vols (sans vols de véhicule)	4 302	15,3%	4 551	11,9%	6%	
Vol sans spécification	1 287	12,0%	1 498	9,4%	16%	
Vol par effraction	1 414	15,3%	1 422	11,1%	1%	
Vol par introduction clandestine	436	15,8%	399	12,0%	-8%	
Vol à l'étalage	235	64,7%	222	64,0%	-6%	
Vol à l'arrachée	16	12,5%	26	11,5%	63%	
Vol à la tire	268	0,7%	391	2,6%	46%	
Vol à l'astuce	118	8,5%	116	13,8%	-2%	
Vol par effraction de véhicule	346	9,8%	330	3,3%	-5%	
Vol sur/dans un véhicule	182	11,5%	147	7,5%	-19%	
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

# 2.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

# 2.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

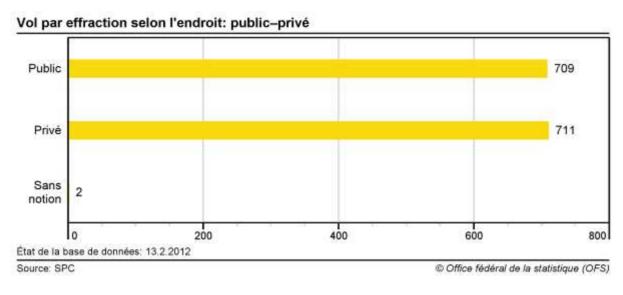


Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

# 2.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

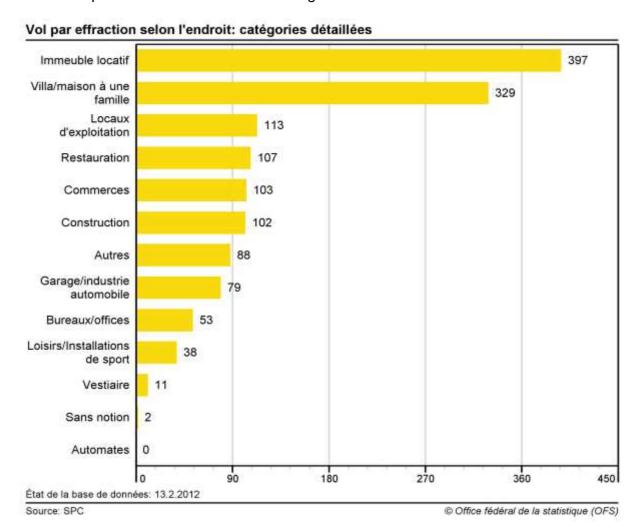


Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

# 2.7 Vol de véhicule

# 2.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

# Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

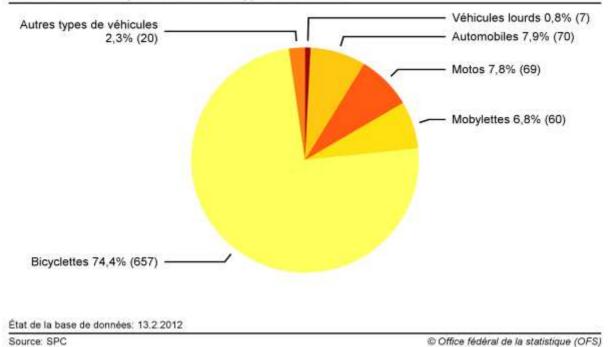


Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

# 2.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	20	)10	20	2011				
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence			
Total vols de véhicules	908	6,3%	883	6,6%	-3%			
Véhicules lourds	7	71,4%	7	28,6%	0%			
Automobiles	48	41,7%	70	37,1%	46%			
Motos	48	12,5%	69	18,8%	44%			
Mobylettes	54	7,4%	60	3,3%	11%			
Bicyclettes	738	3,0%	657	2,1%	-11%			
Autres véhicules	13	0,0%	20	5,0%	54%			

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

# 2.8 Dommages à la propriété

# 2.8.1 <u>Dommages à la propriété: répartition selon le contexte</u>

### Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

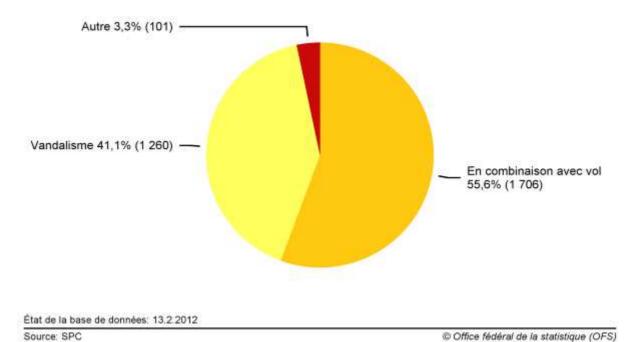


Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

# 2.8.2 <u>Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions</u> Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	20	010	20		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total dommages à la propriété	3 371	17,5%	3 067	13,5%	-9%
En combinaison avec vol	1 734	15,2%	1 706	10,3%	-2%
Vandalisme	944	17,9%	1 260	14,8%	33%
Autre	693	22,8%	101	51,5%	-85%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

# 2.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

# Vandalisme selon le mode opératoire

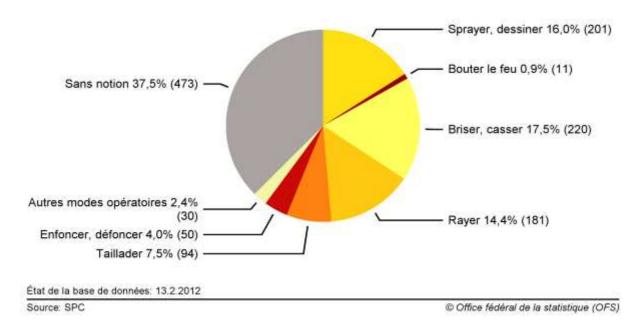


Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

Source: SPC

# 2.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

# Vandalisme selon l'endroit ou l'objet Moyen de transport 295 Garage /industrie automobile 295 Habitations, institutions 230 Infrastructure des transports 126 Offices, commerces, 77 restauration 59 Autres Lieux de formation 50 Loisirs, installations de sport 37 Administration 32 Distribution/épuration/élimination 17 Lieux de culte Construction 17 Inconnu Automates Install. militaire/protection civile 70 140 210 280 350 État de la base de données: 13.2.2012

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Office fédéral de la statistique (OFS)

# 2.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

# 2.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

# Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

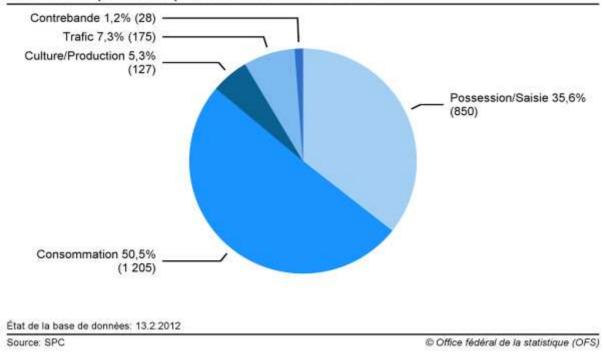


Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

# 2.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	201	0	201	1	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LStup	2 515	98,3%	2 385	98,4%	-5%
Total possession/saisie	824	96,0%	850	96,6%	3%
Possession/saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Possession/saisie délit	812	95,9%	844	96,6%	4%
Possession/saisie crime	12	100,0%	6	100,0%	-50%
Total consommation	1 301	100,0%	1 205	100,0%	-7%
Total culture/production	135	96,3%	127	96,1%	-6%
Culture/production contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / production délit	130	96,2%	127	96,1%	-2%
Culture / production crime	5	100,0%	0	s.i.	-100%
Total trafic	238	98,3%	175	99,4%	-26%
Trafic délit	193	97,9%	162	99,4%	-16%
Trafic crime	45	100,0%	13	100,0%	-71%
Total contrebande	17	94,1%	28	92,9%	65%
Importation, exportation, transit délit	13	92,3%	21	95,2%	62%
Importation, exportation, transit crime	4	100,0%	7	85,7%	75%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

# 2.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

# 2.9.3.1 Consommation par substances

# Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

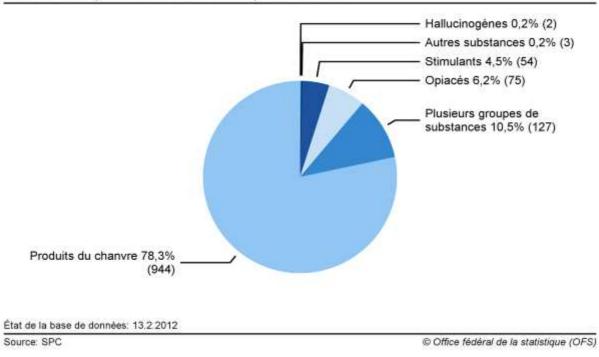


Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

# 2.9.3.2 Trafic par substances

# Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

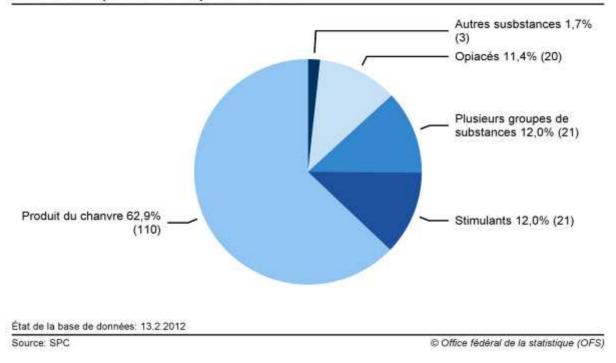


Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

# 2.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

# 2.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	612	0	14	104	92	175	96	71	44	13	2	1
Étrangers	297	0	2	27	30	72	71	76	17	1	1	0
résidents	224	0	2	25	24	51	56	49	15	1	1	0
asile	28	0	0	1	3	9	4	10	1	0	0	0
autres	45	0	0	1	3	12	11	17	1	0	0	0
Suissesses	77	0	0	12	9	15	14	12	11	2	2	0
Étrangères	25	0	0	2	1	6	1	11	3	1	0	0
résidents	22	0	0	2	1	4	1	11	2	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

# 2.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	95	0	6	12	11	23	12	16	13	2	0	0
Étrangers	60	0	0	5	8	20	8	17	2	0	0	0
résidents	37	0	0	5	3	13	5	10	1	0	0	0
asile	14	0	0	0	3	5	2	4	0	0	0	0
autres	9	0	0	0	2	2	1	3	1	0	0	0
Suissesses	7	0	0	1	3	0	0	0	2	0	1	0
Étrangères	6	0	1	0	0	0	0	4	1	0	0	0
résidents	5	0	1	0	0	0	0	3	1	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

# 2.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

1	2	3	4	5–10	- 40	Total
400				J=10	>10	
138	23	8	1	1	0	171
110	21	4	0	1	0	136
28	2	4	1	0	0	35
27	2	4	0	0	0	33
1	0	0	0	0	0	1
0	0	0	1	0	0	1
788	100	16	7	2	0	913
516	71	8	3	1	0	599
272	29	8	4	1	0	314
196	22	5	2	0	0	225
31	2	0	2	0	0	35
45	5	3	0	1	0	54
	28 27 1 0 <b>788</b> 516 272 196 31	28 2 27 2 1 0 0 0 788 100 516 71 272 29 196 22 31 2	28 2 4 27 2 4 1 0 0 0 0 0 788 100 16 516 71 8 272 29 8 196 22 5 31 2 0	28 2 4 1 27 2 4 0 1 0 0 0 0 0 1 788 100 16 7 516 71 8 3 272 29 8 4 196 22 5 2 31 2 0 2	28       2       4       1       0         27       2       4       0       0         1       0       0       0       0         0       0       0       1       0         788       100       16       7       2         516       71       8       3       1         272       29       8       4       1         196       22       5       2       0         31       2       0       2       0	28       2       4       1       0       0         27       2       4       0       0       0         1       0       0       0       0       0         0       0       0       1       0       0         788       100       16       7       2       0         516       71       8       3       1       0         272       29       8       4       1       0         196       22       5       2       0       0         31       2       0       2       0       0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 2.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès du à la drogue: évolution

	2010	2011	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	1	s.i.
Adultes	0	1	s.i.
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	1	s.i.
Total décès dûs à la drogue	0	1	s.i.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

# 2.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Cannabis	-	-	-	-	-
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	85	-	1,858	-	2 526
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	19	-	38,843	-	398
Haschisch	83	2	1,638	-	-
Huile de haschisch	-	-	-	-	-
Marijuana	649	103	34,553	-	28
Stimulants					
Amphétamines	13	1	0,015	-	-
Crack	-	-	-	-	-
Ecstasy	8	21	0,003	-	-
Khat	2	-	0,020	-	17
Feuilles de coca	-	-	-	-	-
Cocaïne	37	3	0,142	-	-
Methamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	4	8	0,005	-	-
Opiacés					
Héroïne	52	-	0,171	-	-
Morphine/Héroïne base	-	-	-	-	-
Opium	-	-	-	-	-
Méthadone	4	5	-	35,9	-
Autres produits de substitution	8	8	0,003	1 006,1	-
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	15	120	0,759	-	-
LSD	5	5	0,004	0,2	-
Mescaline	-	-	-	-	-
Autres hallucinogènes	1	-	0,057	-	-
Autres substances					
Flunitrazepam (Rohypnol)	-	-	-	-	-
GHB/GBL	2	-	-	100,0	-
Autres substances stupéfiantes	-	-	-	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des	7	24		40.0	
subst. stupéfiantes	7	24	-	40,0	-
Médicament en vente libre contenant des	2	2	_	20,0	
subst. stupéfiantes	2	2	-	20,0	-
Substance pas encore connue	-	-	-	-	-

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

# 2.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

# 2.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

# Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

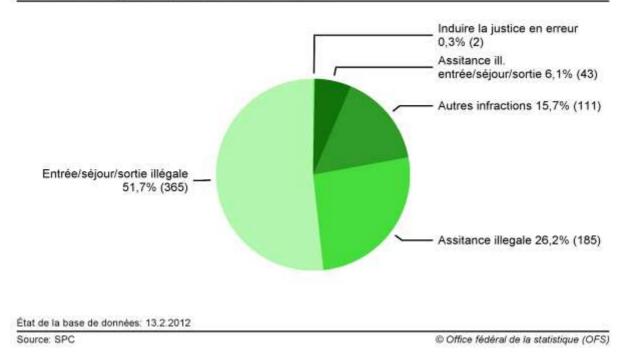


Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

2.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	20	2010 2011		11	
-	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LEtr	681	99,3%	706	99,9%	4%
Total entrée/séjour/sortie illégal	397	99,2%	365	100,0%	-8%
Viol. des dispo. sur l'entrée	157	98,7%	157	100,0%	0%
Séjour illégal	240	99,6%	208	100,0%	-13%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	47	100,0%	43	100,0%	-9%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	47	100,0%	42	100,0%	-11%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	s.i.	0	s.i.	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Total activité lucrative ou occupation	183	100,0%	185	99,5%	1%
illégales	103	100,076	103	33,3 /6	1 70
Exercer une activité lucrative sans autoris.	129	100,0%	106	99,1%	-18%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	1	100,0%	1	100,0%	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	53	100,0%	78	100,0%	47%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total induire la justice en erreur	0	s.i.	2	100,0%	s.i.
Fausses indications / dissimulation de faits	0	s.i.	0	s.i.	0%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	s.i.	2	100,0%	s.i.
Total autres infractions à la LEtr	54	96,3%	111	100,0%	106%
Non-respect assign. lieu de résidence	0	s.i.	81	100,0%	s.i.
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	37	100,0%	25	100,0%	-32%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Non-respect des conditions de l'autorisation	5	100,0%	4	100,0%	-20%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infr. en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	11	81,8%	1	100,0%	-91%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

# 3 Évolution

# 3.1 Tableaux

# 3.1.1 Infractions selon la loi

# Infractions selon la loi

	2009	2010	2011
Code pénal (CP)	14 391	15 337	14 209
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 493	2 515	2 385
Loi sur les Étrangers (LEtr)	540	681	706

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Infractions selon la loi

# 3.1.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions</u>

# Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011
Total général du Code pénal	14 391	15 337	14 209
Total vie et intégrité corporelle	1 240	1 271	965
Homicides consommés (Art. 111-113/116)	0	1	5
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347
Total patrimoine	8 900	9 526	9 224
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551
dont vol par effraction	1 196	1 414	1 422
dont vol à l'arrachée	27	16	26
Vol de véhicule	1 065	908	883
Brigandage (Art. 140)	45	49	38
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 728	1 637	1 361
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	10	6	4
Total honneur, domaine secret ou privé	943	995	796
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	163	130	126
Total liberté	2 288	2 601	2 431
Menaces (Art. 180)	568	577	458
Contrainte (Art. 181)	78	76	74
Traite d'êtres humains (Art. 182)	5	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	14	13
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	128	118	103
Total intégrité sexuelle	267	207	119
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	87	69	38
Viol (Art. 190)	39	15	13
Exhibitionnisme (Art. 194)	18	15	10
Pornographie (Art. 197)	36	28	9
Total danger collectif	149	177	165
Incendie intentionnel (Art. 221)	59	54	38
Total autorité publique	260	213	250
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	141	113	128
Total administration de la justice	46	38	47
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	3	2
Autres Code pénal	298	309	212

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

# 3.1.3 Code pénal: Infractions selon les districts

Code pénal: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
La Sarine	6 742	7 171	6 816
La Gruyère	2 353	2 566	2 394
See / Lac	1 485	1 555	1 462
La Broye	1 478	1 526	1 232
Sense	1 368	1 102	989
La Veveyse	365	635	683
La Glâne	599	764	627
Inconnu FR	1	18	6

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les districts

# 3.1.4 Code pénal: Infractions selon les communes

# Code pénal: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Fribourg	4 259	4 391	4 218
Bulle	1 514	1 609	1 562
Villars-sur-Glâne	685	636	666
Murten	453	517	476
Estavayer-le-Lac	633	556	455
Châtel-Saint-Denis	203	363	398
Marly	399	451	354
Romont (FR)	355	323	324
Düdingen	544	329	265
Granges-Paccot	231	272	257
Kerzers	249	302	219
Wünnewil-Flamatt	251	269	200
Avry	116	123	196
Givisiez	177	233	170
Courtepin	134	147	152
Schmitten (FR)	103	94	119
Domdidier	126	164	118
Belfaux	86	104	99
Gurmels	108	86	93
Bas-Vully	103	109	87
Saint-Aubin (FR)	47	62	86
Broc	121	136	84
Corminboeuf	29	84	84
Plaffeien	70	72	83
Tafers	89	69	81
Attalens	27	79	80
Gruyères	78	73	80
Hauterive (FR)	73	95	79
Le Mouret	74	51	77
Matran	91	104	77
Bossonnens	24	51	73
Courgevaux	43	42	70
Muntelier	74	53	70
Neyruz (FR)	40	62	69
Montagny (FR)	56	48	68
Marsens	42	69	66
Grolley	72	75	64
Cugy (FR)	89	63	63
Cheyres	91	88	61
Corpataux-Magnedens	31	28	61
Autres communes	2 401	2 855	2 305

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes

# 3.1.5 <u>Infractions à la loi sur les stupéfiants</u>

# Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011
Total infractions à la LStup	2 493	2 515	2 385
Total possession/saisie	829	824	850
Possession/saisie contravention	0	0	0
Possession/saisie délit	818	812	844
Possession/saisie crime	11	12	6
Total consommation	1 263	1 301	1 205
Total culture/production	118	135	127
Culture/production contravention	0	0	0
Culture / production délit	117	130	127
Culture / production crime	1	5	0
Total trafic	269	238	175
Trafic délit	247	193	162
Trafic crime	22	45	13
Total contrebande	14	17	28
Importation, exportation, transit délit	13	13	21
Importation, exportation, transit crime	1	4	7

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

# 3.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
La Carina	4.044	4.404	4.405
La Sarine	1 044	1 161	1 195
La Gruyère	570	558	397
La Broye	317	277	316
Sense	160	163	160
See / Lac	216	189	141
La Veveyse	77	67	91
La Glâne	107	100	84
Inconnu FR	2	0	1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

# 3.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Fribourg	839	873	923
Bulle	453	396	263
Estavayer-le-Lac	180	102	179
Châtel-Saint-Denis	48	29	68
Marly	26	76	59
Romont (FR)	46	59	56
Murten	59	64	53
Düdingen	50	35	52
Villars-sur-Glâne	30	35	44
Givisiez	8	9	31
Granges-Paccot	26	22	29
Vaulruz	41	43	28
Wünnewil-Flamatt	24	29	24
Fétigny	7	0	22
Lully (FR)	20	22	22
Vuadens	5	13	21
Belfaux	9	13	19
Domdidier	27	38	19
Schmitten (FR)	11	10	18
Broc	15	21	17
Courtepin	24	19	17
Corpataux-Magnedens	0	9	16
St. Ursen	4	0	16
Kerzers	40	19	15
Bas-Intyamon	1	0	13
Bas-Vully	14	9	13
Bösingen	14	11	13
Plaffeien	19	17	13
Courgevaux	1	0	12
Montagny (FR)	14	14	12
Avry	4	9	11
Cugy (FR)	12	2	11
Vernay	4	13	11
La Roche	9	3	10
Attalens	13	17	9
Echarlens	0	1	7
Hauterive (FR)	6	40	7
Meyriez	21	14	7
Rossens (FR)	6	11	7
Sâles	0	5	7
Autres communes	363	413	211

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

# 3.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

### Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011
Total général infractions à la LEtr	540	681	706
Total entrée/séjour/sortie illégal	298	397	365
Violation des dispositions sur l'entrée	85	157	157
Séjour illégal	212	240	208
Entrer/quitter la Suisse sans passer par poste front. autorisé	1	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	45	47	43
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	45	47	42
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	1
Total activité lucrative ou occupation illégales	181	183	185
Exercer une activité lucrative sans autoris.	122	129	106
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	1	1
Occupation d'étrangers non autorisée	59	53	78
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0
Total induire la justice en erreur	1	0	2
Fausses indications / dissimulation de faits	1	0	0
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	2
Total autres infractions à la LEtr	15	54	111
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	81
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	15	37	25
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	1	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	5	4
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	11	1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

# 3.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
La Sarine	250	353	452
La Gruyère	93	96	116
La Broye	66	62	51
La Veveyse	15	1	31
See / Lac	34	91	27
La Glâne	30	50	15
Sense	52	27	11
Inconnu FR	0	1	3

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

# 3.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

# Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Fribourg	140	242	301
Bulle	31	64	57
Villars-sur-Glâne	14	17	42
Givisiez	8	5	21
Marly	10	22	21
Châtel-Saint-Denis	5	0	19
Le Pâquier (FR)	8	1	18
Le Mouret	2	0	13
Rossens (FR)	3	6	12
Fétigny	0	0	11
Villaz-Saint-Pierre	0	3	10
Domdidier	6	3	9
Avry	8	10	8
Dompierre (FR)	0	1	8
Granges-Paccot	11	16	8
Kerzers	2	18	8
Prez-vers-Noréaz	6	0	8
Bas-Vully	0	2	6
Broc	3	6	6
Léchelles	2	1	6
Semsales	0	0	6
Vaulruz	6	0	6
Riaz	0	2	5
Bösingen	13	1	4
Cottens (FR)	3	4	4
La Verrerie	8	0	4
Marsens	0	5	4
Montagny (FR)	1	4	4
Murten	12	26	4
Pont-en-Ogoz	2	0	4
Vuisternens-en-Ogoz	1	0	4
Bas-Intyamon	0	0	3
Belfaux	9	2	3
Estavayer-le-Lac	35	26	3
Gruyères	4	4	3
Lully (FR)	12	2	3
Matran	14	6	3
Misery-Courtion	5	5	3
Ried bei Kerzers	0	0	3
Vuadens	0	5	3
Autres communes	156	172	38

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

# 3.1.11 Infractions de violence

# Infractions de violence

	2009	2010	2011
Total infractions de violence	2 109	2 105	1 645
Violence grave (exercée)	46	30	37
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	1	7
Homicides avec arme à feu	0	1	5
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	1
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	1
Homicides autre instrument	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	0	4
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	2	11	9
Lés. corp. graves autre instrument	0	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	3
Prise d'otage (Art. 185)	1	2	0
Viol (Art. 190)	39	15	13
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 487	1 479	1 133
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347
Voies de fait (Art. 126)	611	578	420
Participation à rixe (Art. 133)	79	89	62
Participation à agression (Art. 134)	35	41	34
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	45	49	38
Contrainte (Art. 181)	78	76	74
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	14	13
Ség./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	31	17
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	141	113	128
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	576	596	475
Menaces (Art. 180)	568	577	458
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	8	19	17

<sup>©</sup> Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 43: Infractions de violence

# 3.1.12 <u>Infractions de violence domestiques</u>

# Infractions de violence domestiques

	2009	2010	2011
Total infractions de violence domestiques	503	735	693
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	80	114	83
Voies de fait (Art. 126)	120	167	196
Mise en danger vie (Art. 129)	4	8	7
Injure (Art. 177)	96	109	128
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	25	60	53
Menaces (Art. 180)	115	187	170
Contrainte (Art. 181)	25	24	24
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	6	2
Actes sexuels enfant (Art. 187)	12	23	1
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	8	1
Viol (Art. 190)	7	6	3
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	4	0
Autres articles du CP	6	18	19

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

# 3.1.13 Infractions contre le patrimoine

# Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	8 900	9 526	9 224
Appropr. illégitime (Art. 137)	132	149	141
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	77
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	1 065	908	883
Brigandage (Art. 140)	45	49	38
Soustraction de chose (Art. 141)	3	6	1
Soustraction de données (Art. 143)	16	104	102
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	7	14	19
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 728	1 637	1 361
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 330	1 734	1 706
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	92	110	177
Filouterie d'auberge (Art. 149)	10	14	5
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	11	9	14
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17
Gestion déloyale (Art. 158)	5	8	1
Détournement de salaire (Art. 159)	1	1	6
Recel (Art. 160)	51	55	10
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	2	1
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	4	2	1
Autres infractions contre le patrimoine	38	31	20

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

# 3.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

# 3.2.1 Infractions selon la loi

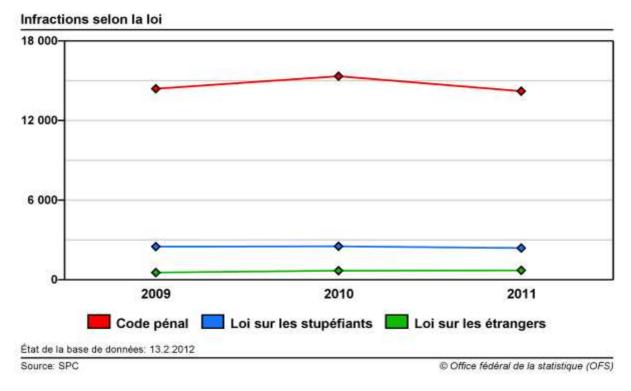


Figure 36: Infractions selon la loi

# 3.2.2 Code pénal: sélection de titres

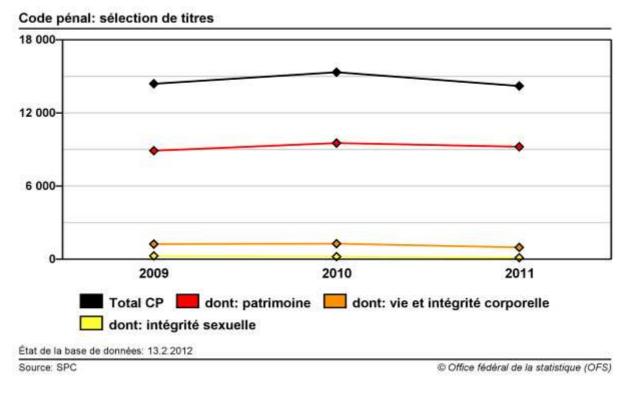


Figure 37: Code pénal: sélection de titres

# 3.2.3 <u>Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle</u>

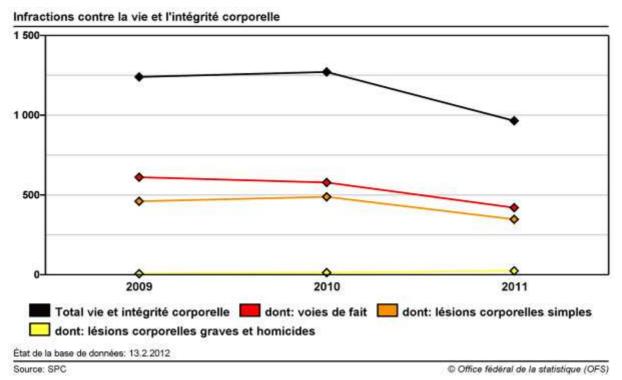


Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

# 3.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

# Infractions contre l'intégrité sexuelle 200 200 2009 2010 2011 Total intégrité sexuelle Àctes ordre sex. sur enfants Pornographie Viol + contrainte sexuelle État de la base de données: 13.2 2012 Source: SPC © Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

# 3.2.5 <u>Infractions contre le patrimoine</u>

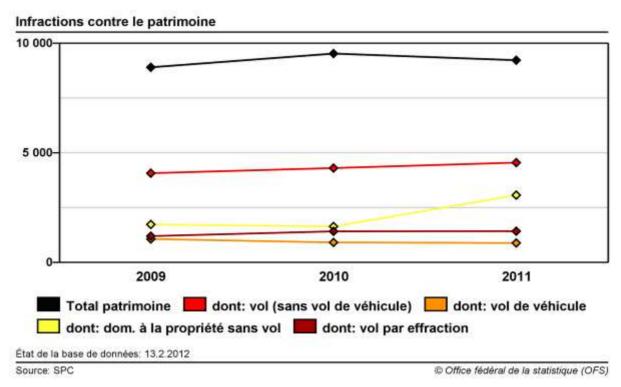


Figure 40: Infractions contre le patrimoine

# 3.2.6 <u>Infractions à la loi sur les stupéfiants</u>

# Infractions à la loi sur les stupéfiants 3 000 2 000 1 000 2 009 2 010 2 001 Total LStup dont: consommation dont: possession/saisie dont: trafic, contrebande, culture et production État de la base de données: 13.2 2012 Source: SPC © Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

# 4 Glossaire méthodologique

### 4.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

# 4.2 Définitions

### 4.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

# 4.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

# 4.2.3 <u>L'infraction élucidée/la personne prévenue</u>

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

### 4.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

### 4.2.5 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidante permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il

n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

### 4.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

# 4.3 Principes d'exploitation des données

### 4.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 4.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 4.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

### 4.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 4.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

### 4.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

Infractions enregistrées x 1000
VF = ----Effectif de la population

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

### Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

### 4.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

# 5 Index des tableaux

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 3: Code pénal: fréquence (%) et évolution par district	
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district	15
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district	
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions	
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution	
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 33: Infractions selon la loi	
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	
Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les districts	
Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes	
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts	
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts	
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes	
Tableau 43: Infractions de violence	
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	

# 6 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	6
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	7
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des	
années précédentes)	
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district	10
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune	
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	14
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	32
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	33
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument	
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	37
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	40
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	43
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	46
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	47
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	48
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte	
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	52
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction	53
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	55
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	
Figure 36: Infractions selon la loi	
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	
Figure 40: Infractions contre le patrimoine	75
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	76